



Réparations locatives etat des lieux sortant

Par **Sony05**, le **09/02/2011** à **11:32**

Bonjour,

Je viens de quitter un logement HLM (entrée 24/01/2006/ sortie 30/12/2010), l'état des lieux sortant indiquait que pour le salon deux dalles de lino étaient dégradées, coupées (fauteuil qui a fait deux coupures) l'office HLM me facture 617 euros pour le sol du salon qui est refait à neuf car il ne change pas les deux dalles mais refont l'ensemble de la pièce dans ce genre de cas, réponse que l'on m'a fourni, on m'indique que je devrai payer et ne pas chercher à avoir des explications ou des factures justificatives car la note pourrait s'alourdir puisque'on ne m'a pas compté une douille à 3.05 Euros ainsi que le papier du débarras (qui est celui d'origine bâtiment construit en 1992), j'ai signalé que j'avais refait les papiers et plafond et portes à mes frais de la cuisine (+ sol), la salle de bain ce à quoi ils m'ont répondu qu'il en avait tenu compte puisqu'il ne me faisait pas payer la douille le papier peint pour l'entrée et le débarras (papier posé en 1992). Ai-je un recours possible? dois-je demander les factures ? merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **11:53**

Si le locataire refait des revêtements muraux, il ne peut en être indemnisé donc le bailleur n'a pas à en tenir compte.

Le papier peint de l'entrée est-il indiqué comme dégradé dans l'EDL de sortie ?

Par **Sony05**, le **09/02/2011** à **12:08**

Oui car j'ai rebouché les trous des cadres avec de l'enduit et la gardienne m'a fait dit qu'elle devait dans ce cas noté dégradé, j'étais prête à payer des bons de papier peint pour l'entrée et le débarras, je trouve abusif de me facturer le sol complet du salon pour 2 dalles abimées d'autant que le sol était propre et n'avait pas de marque d'usure.